

URSSAF

Nous écrire
61023 Alençon Cedex

► Basse-Normandie

TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE

D'ALENCON

AUDIENCE DU 17 mai 2013

RECOURS N° 212 00219

POUR : L'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Basse Normandie
Siège social : 22 rue d'Isigny 14045 CEDEX
Venant aux droits et obligations de l'URSSAF de l'Orne 61023 ALENCON CEDEX

L'URSSAF de BASSE-NORMANDIE, à l'instar de l'ensemble des URSSAF, est une société constituée sous la forme des sociétés de secours mutuel régies par la loi du 1er avril 1898. Ses membres sont les différentes caisses de sécurité sociale qui se sont regroupées afin de confier à un seul organisme le recouvrement des cotisations.

Les différentes caisses de sécurité sociale appartiennent sans contestation possible à la collectivité des assurés et assureurs sociaux.

Le Conseil d'administration de chaque URSSAF est, aux termes de l'article R. 213-1 du code de la sécurité sociale, composé de "vingt membres, à raison de :

1°) douze représentants des assurés sociaux ;

2°) cinq représentants des employeurs ;

3°) trois représentants des travailleurs indépendants, parmi lesquels un représentant des professions industrielles et commerciales, un représentant des professions artisanales et un représentant des professions libérales.

Les administrateurs peuvent être choisis parmi les membres des conseils d'administration des caisses ou en dehors d'eux".

Pour le Directeur et par délégation,
Le Responsable Régional du Pôle Sécurisation Juridique

François GRELE

